

Retraites des policiers : audience Place Beauvau jeudi 12 décembre

Enfin l'annonce intéressante d'avancées notables qui restent à concrétiser

Chers collègues,

La parité syndicale des policiers actifs a été reçue hier par Christophe CASTANER et Laurent NUNEZ, nos deux ministres de tutelle, en présence de messieurs DELEVOYE, haut commissaire aux retraites, MIRMAND, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, MORVAN, directeur général de la Police Nationale, JALON, conseiller du Premier Ministre, BABRE, directeur des ressources et des compétences de la police nationale ainsi que de nombreux assistants.

Cette audience a étonnamment été provoquée par le ministre de l'Intérieur à l'issue du rassemblement lors du discours du Premier Ministre initié par les organisations syndicales des policiers de tous grades, à l'exception notable du SCSI (Syndicat officiers, CFDT) et du SCPN, une audience surtout motivée par les actions déclenchées au sein de nombreux services de police dans la foulée des annonces gouvernementales qui ne tenaient pas compte du besoin impératif de préservation du statut de policier actif.

Si nous déplorons que de tels rapports de force aient été nécessaires pour parvenir à établir enfin un véritable dialogue social sur un sujet si fondamental, **nous nous félicitons du résultat des négociations.**

En effet, nous obtenons désormais des **réponses favorables à la plupart de nos préoccupations.**

Même si ces réponses doivent recevoir l'aval définitif de Matignon et si nombre d'entre elles restent encore à préciser sur un plan technique, il s'agit **d'avancées majeures** dont les policiers actifs de tous grades pourront se réjouir dès leur concrétisation.

Nous attendons ainsi la confirmation écrite des engagements de nos autorités sur les points fondamentaux suivants :

-Fin de l'approche "missionnelle" du projet de réforme qui opérait une distinction entre policiers dans les effets de leur statut selon la dangerosité avérée ou non de leurs fonctions. **Le statut, dédié à tous les effectifs PN actifs, sera préservé du seul fait de cette qualité de policier !**

La bonification du 1/5^{ème} sera maintenue dans le nouveau système, pour tous les policiers actifs, avec une équivalence de bonification en points sur l'ensemble de la carrière, grâce à une sur-cotisation du ministère.

-Le maintien du même niveau de pension avant/après réforme sera inscrit dans la loi pour empêcher les pertes financières induites par la fin du calcul sur les 6 derniers mois d'activité.

-Des précisions ont par ailleurs été apportées concernant les **générations impactées par la réforme :**

Si le "droit commun" sera une application pour les Français nés après 1975, avec une date fixée à 2037 pour la mise en œuvre (2037- 62 ans = 1975), pour les policiers actifs, il est tenu compte des différents âges d'ouverture des droits à la retraite avec la bonification du 1/5^{ème} à la date de 2037.

Ainsi, **pour les commissaires de police**, avec un départ en retraite possible à 57 ans, celles et ceux concernés par le nouveau système à points seront les **générations postérieures à 1980** (2037- 57), tandis que pour le CEA, il s'agira des générations de gardiens et gradés nés après 1985 (2037-52).

À la demande du SICP, le Secrétaire Général mettra en place une cellule de veille dédiée aux questionnements techniques des policiers liés à la mise en place du nouveau système.

Des éclaircissements sur les déclinaisons du nouveau système avec sa phase transitoire restent à obtenir et certaines problématiques doivent encore être réglées (notamment une fin de la limitation du cumul emploi/retraite qui serait permis pour les policiers après l'âge d'équilibre de 64 ans).

Pour autant, les avancées sont majeures et nous restons mobilisés pour qu'elles se concrétisent et se poursuivent. Nous vous aviserons de toute nouvelle significative, notamment le courrier ministériel attendu avant lundi.

Nous vous donnons connaissance du tract commun rédigé à l'issue de l'entrevue avec nos ministres :



Face au mouvement sans précédent de l'ensemble de la Police Nationale sur tout le territoire, le Ministre nous a reçu jeudi 12 décembre à 15h30.

«certaines réponses à nos préoccupations ont pu être approuvées, même si cela doit nécessiter l'accord du 1er Ministre»

1/ Aspect missionnel :

La seule qualité de policier sera considérée comme facteur dangereux et par conséquent ouvrira «droit à la bonification». Le statut de policier est reconnu enfin en service et hors service.

2/ Bonification 1/5ème :

Elle sera totalement, selon le Ministre, substituée «par une surcotisation du Ministère» qui prendra en compte ce 1/5^{ème} sur l'ensemble de la carrière

3/Concernant le calcul sur les 6 derniers mois :

Le Ministre s'est engagé devant la parité syndicale à maintenir le même niveau de pension qu'aujourd'hui pour l'ensemble des policiers.

Conclusion :

D'autres questions ont été posées et restent encore en suspend (parité police/Gendarmerie, suivi du protocole 2018, âge pivot...).

S'AGISSANT DES SIMULATEURS DE PENSION, ILS SERONT PROPOSÉS POUR DES CAS TYPES DÈS JANVIER PROCHAIN.

Le Ministre doit nous confirmer l'ensemble de ces déclarations dans un courrier que nous recevrons ce week-end.

DANS L'ATTENTE, L'INTERSYNDICALE SUSPEND LE MOUVEMENT ET LE REPRENDRA SI LES ENGAGEMENTS N'ÉTAIENT PAS TENUS.

Bonne lecture à toutes et à tous,
Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,
Président du SICP
Jean-Paul MEGRET et Mickaël TREHEN,
Secrétaires nationaux